

PAR COURRIEL

Le 25 mars 2021

N/Réf. : ACC-4016

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ chap. A-2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »)

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 25 mars 2021, laquelle se lit comme suit :

« Je suis à la recherche d'un rapport datant de 2013, concernant la DPJ de la Côte-Nord, produit par la Commission des droits de la personne et des droits des jeunes. Ce rapport était produit après 3 ans d'enquête et il y avait plus de 200 recommandations pour corriger le tir. (...) »

Après analyse et vérifications, il nous fait plaisir de vous référer à la Conclusion d'enquête portant sur *l'Enquête sur l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse par le Centre de protection et de réadaptation de la Côte Nord*, Résolution CE-341-5.1 que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/enquete_cote-nord.pdf

En terminant, veuillez trouver copie de l'avis de recours en révision prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/jw
p.j.